

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 2630
N/REF : 7/12/2025 0H05 C:002880 I:05702
V/REF : Contrat N°002630 du 08/11/1996

SDC 'Le Beaulieu'
C/O SARL JANIN & CIE
49 BOULEVARD DES BROTEAUX
69006 LYON

IMMEUBLE : LE BEAULIEU
39, RUE FELIX JACQUIER
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX EAUX USEES EAUX VANNES EAUX PLUVIALES COTE RUE JACQUIER.
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr P. EMERY

L.T.C. procédera une fois l'an aux travaux ci-dessous :

CURAGE DE 51 METRE(S) DE TRAINASSE EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX
PLUVIALES - 10 METRES DE RESEAU EXTERIEUR - 3 TABOURET(S) EAUX USEES -
EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES - 2 GRILLE(S) EAUX PLUVIALES

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/12/2025

Prix de base du contrat : 270,34

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2009 Valeur : 99,4
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120016

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage réseau eu/ev/ep	1/AN	374,69	374,69
TOTAL H.T.				374,69
T.V.A. a 10,00%				37,46
TOTAL T.T.C.En EURO				412,15

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.